

publique ne réserverait pas à la ville la faculté d'une telle exigence, et il est douteux que les traités amiables acceptassent cette condition sans la faire chèrement payer par la cité. Cependant cette régularité d'architecture serait une heureuse innovation capable de provoquer des imitations nombreuses et de produire les meilleurs effets. L'ajourner, ce serait la compromettre, elle aussi demande une exécution instantanée.

Ainsi, tous les motifs se réunissent pour rendre indispensable le prompt et complet accomplissement de la régénération du quartier de la Boucherie des Terreaux. Un ajournement ou une scission aurait pour résultat d'augmenter considérablement la dépense, d'infliger une lenteur fâcheuse à une amélioration impérieusement nécessaire, et d'enlever enfin à toute l'opération cette homogénéité seule capable d'en assurer le mérite et le succès.

Il a été prouvé jusqu'à ce moment que la régénération du quartier de la Boucherie des Terreaux est urgente ; que cette régénération doit être prompte, complète, et simultanée, quelques soient les plans qui lui serviront de base ; il faut examiner maintenant quelles charges dériveraient de l'exécution de chacun des plans proposés, et par quels moyens la ville pourrait pourvoir à cette exécution.

II.

On a vu que, dans toute hypothèse, c'est-à-dire, soit que l'on persiste dans le plan de 1840, soit que l'on adopte le plan proposé, il faudrait indispensablement acquérir :

- 1° Le pâté de maisons qui obstrue le sommet de la rue de la Boucherie et l'entrée de la place de la Miséricorde ;
- 2° Le pâté de maisons qui forme le côté sud de la place de la Boucherie ;
- 3° Le massif en saillie sur le quai d'Orléans ;